



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

SNUDI Force Ouvrière de l'Eure

17 ter rue de la côte blanche 27000 Evreux

06 51 72 57 23 (Matthieu LAGUETTE)

Tél : 06 61 15 21 36 (Barbara LECARPENTIER)

Tél : 06 16 07 78 36 (Xavier FRIC)

Courriel : snudifo27@gmail.com Site : snudifo27.com Facebook

A Evreux,

Le vendredi 12 septembre 2025.

A Madame la Directrice Académique de l'Eure,

Objet : plan filles et maths

Madame la Directrice Académique de l'Eure,

Nous prenons contact avec vous au sujet du « Plan filles et maths ».

Les personnels nous ont fait remonter les informations transmises par les IEN de circonscription lors des réunions avec les directeurs et directrices d'école ainsi que dans les notes de service de circonscriptions.

En effet, il a été indiqué aux directeurs et directrices qu'ils devraient organiser un conseil de maîtres spécialement dédié au « plan Filles et maths » dans les 15 premiers jours de septembre en s'appuyant sur Eduscol : « *Le plan Filles et maths* » prévoit, qu'avant le 15 septembre, chaque école organise une séance de sensibilisation aux stéréotypes de genre, d'une durée de 2h, animée par les directeurs ».

La formulation des mails et des interventions des Inspecteurs laisse entendre que la participation à ce module serait obligatoire.

Or, notre statut repose sur des bases réglementaires : le décret 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants. Et L'article 2 de ce texte stipule que : « *I.-Les cent huit heures annuelles mentionnées au 2° de l'article 1er sont réparties de la manière suivante :*

1° Trente-six heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires organisées dans le projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école ;

SNUDI FO 27

snudifo27@gmail.com

17 ter, rue de la côte Blanche, 27000 Evreux

2° Quarante-huit heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ;

3° Dix-huit heures consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles et à de l'animation pédagogique ;

4° Six heures de participation aux conseils d'école obligatoires. »

Cette « sensibilisation » de 2h devrait donc s'inscrire dans le cadre de la formation ainsi qu'indiqué sur le site du Ministère de l'Education Nationale dédié à ce plan : « ***pilier 1 : former et sensibiliser tous les personnels*** ». Dès lors, ces 2h ne peuvent que s'inscrire dans le cadre des 18H d'animations pédagogiques.

De plus, le SNUDI FO 27 rappelle que les différents plans (maths, français, maternelle) remettent en cause la liberté pédagogique des enseignants et leur libre choix d'une formation qui doit répondre à leur demande.

Nous sommes donc assez surpris de la teneur de cette information aux personnels qui supposerait une méconnaissance des textes de base par nos supérieurs hiérarchiques. De plus, demander aux équipes, le jour de la pré-rentrée, d'ajouter 2h aux 48h consacrées aux différentes réunions apparaît comme une négation de toutes les heures supplémentaires effectuées par les collègues tout au long de l'année.

Nous demandons donc que cette formation soit inscrite dans le plan de formation et assurée par les Conseillers Pédagogiques, dont c'est le rôle.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice Académique, à l'expression de nos sentiments très distingués.

Matthieu LAGUETTE, Secrétaire départementale du SNUDI FO 27